

<https://enseignants.se-unsa.org/Semaine-de-la-direction-simplification-des-taches>

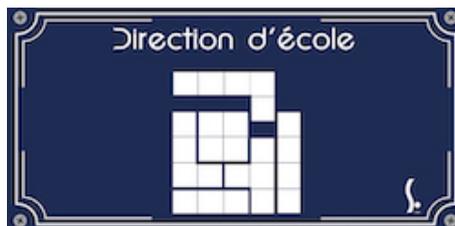


Semaine de la direction : simplification des tâches

- Direction et fonctionnement d'école -

Date de mise en ligne : lundi 22 mars 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Le sondage Ifop réalisé pour le SE-Unsa le montre clairement : les missions des directrices et directeurs d'école n'ont cessé de se densifier, ce que la crise sanitaire a révélé encore davantage aux yeux de tous. Alors que les nombreuses tâches de direction engendrent une surcharge de travail, du stress et de la fatigue, les directrices et directeurs revendiquent légitimement le droit de pouvoir mieux vivre leur métier. Des améliorations, simplifications et allègements de certaines tâches sont pourtant possibles.

Historique

Le SE-Unsa est depuis toujours aux côtés des directrices et directeurs d'école. En 2001, il y a 20 ans déjà, s'engageait une grève administrative. Cinq années de négociation avaient été nécessaires pour arriver à des mesures satisfaisantes. **Le 10 mai 2006, le SE-Unsa était le seul syndicat à signer le protocole de mesures pour les directeurs d'école.**

L'un des volets concernait la clarification des missions et l'allègement des tâches avec :

- le recrutement d'un emploi de vie scolaire (EVS) proposé à toutes les écoles ;
- la réalisation d'un vade-mecum juridique du directeur d'école par la Direction des affaires juridiques ;
- la réalisation par les autorités académiques d'un plan de modernisation de l'équipement informatique et des connexions Internet des écoles en lien avec les collectivités territoriales.

Le SE-Unsa a poursuivi ses actions pour la simplification des tâches et l'obtention d'une aide administrative formée et pérenne, en dénonçant notamment la suppression des EVS.

Motivation et épuisement

Le sondage réalisé par l'Ifop du 25 février au 8 mars 2021 confirme les constats sur la direction d'école.

Les directrices et directeurs sont motivés par le sens de leur mission (87 %) et pensent dans une très large majorité la réussir (96 %). Ces résultats confortent ceux issus du *Moral des directeurs**, réalisé en 2018 : 82 % des directeurs trouvaient alors du sens et de l'intérêt dans leur travail.

Néanmoins, cela repose notamment sur un surinvestissement qui peut devenir épuisant pour 75 % d'entre eux, et qui peut conduire un quart des directrices et directeurs à vouloir quitter un poste de direction.

Surcharge de travail : de l'aide, vite !

Une aide pour les tâches administratives est prioritaire pour 39 % d'entre eux.

En effet, leurs tâches sont nombreuses et chronophages. Elles engendrent une surcharge de travail, du stress et de la fatigue (principaux éléments cités par les directeurs lors de la consultation de 2019). Par ailleurs, les outils utilisés, notamment numériques, n'apportent pas toujours les aides attendues.

Les propositions du SE-Unsa

Des améliorations, simplifications et allègements de certaines tâches et responsabilités sont pourtant possibles. En voici quelques exemples :

- **Les directrices et directeurs ne doivent pas avoir à distribuer ou transférer certains courriers aux adjoints** : l'IEEN, la DSDEN et le ministère de l'Éducation nationale doivent communiquer directement avec les professeurs des écoles en utilisant leurs adresses mails professionnelles (convocations aux animations pédagogiques, autorisations d'absence, mise à jour des consignes sanitaires par exemple).
- **Le nombre de mails reçus par les directrices et directeurs peut être revu à la baisse** : ciblage des destinataires par l'administration, suppression des envois redondants effectués par plusieurs services ou encore filtrage plus efficace pour supprimer les spams des messageries des écoles par exemple.
- **Le nombre d'enquêtes peut être réduit** : certaines pourraient être supprimées quand les données sont disponibles ailleurs, et d'autres pré-remplies avec les éléments déjà renseignés dans *Onde* (outil numérique pour la direction d'école, remplaçant *Base Élèves*) ou accessibles aux circonscriptions.
- **Les délais de réponses doivent être raisonnables** : il convient de limiter les demandes institutionnelles formulées la veille pour le lendemain, et plus largement de laisser les directrices et directeurs répondre en temps choisi.
- **Les formulaires les plus fréquemment utilisés** doivent être nationaux et regroupés dans un même espace.
- **Les directrices et directeurs ne doivent plus être laissés seuls face à certaines missions**, comme celles relatives aux questions de sécurité.
- **L'application *Onde*** pourrait être rendue plus opérationnelle :
 - édition des certificats de scolarité déjà signés et cachetés comme dans le second degré ;
 - création des PDF présentant plusieurs certificats de scolarité sur une même feuille ;
 - édition de certificats de scolarité pour des élèves radiés même depuis plusieurs années ;
 - création d'un bilan annuel des inscriptions et radiations à conserver à la place du registre matricule papier ;
 - utilisation par les collectivités (qui y ont pourtant accès) pour que les inscriptions dans *Onde* soient réalisées par les mairies (ce qui relève de leurs compétences réglementaires, et non pas de celles des directeurs).
- **L'application *Affelnet*** pourrait être simplifiée : sa gestion reviendrait aux collèges, et une plateforme permettrait aux parents d'élèves d'accéder directement aux données concernant leurs enfants pour les compléter ou les rectifier en ligne.

>> Participez à la *Semaine de la direction d'école* et retrouvez les outils :

<https://enseignants.se-unsa.org/22-26-mars-2021-Semaine-de-la-direction-d-ecole-par-le-SE-Unsa>

* Le moral des directeurs d'école, G. Fotinos, J.M. Horenstein, 2018. Il s'agit d'une étude soutenue par le SE-Unsa, menée par la Casden sur le champ de son accord cadre avec le MEN.